



# Assemblée générale

Distr. générale  
1er avril 2002  
Français  
Original: anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Anguilla

#### Document de travail établi par le Secrétariat

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	1–5	3
A. Géographie . . . . .	1	3
B. Historique . . . . .	2–4	3
C. Population . . . . .	5	3
II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques . . . . .	6–17	3
A. Constitution . . . . .	6–11	3
B. Système juridique . . . . .	12–13	4
C. Partis politiques et élections . . . . .	14	5
D. Questions politiques . . . . .	15–17	5
III. Budget . . . . .	18–26	5
IV. Économie . . . . .	27–54	7
A. Généralités . . . . .	27–32	7
B. Secteurs économiques . . . . .	33–47	8
C. Transport et communications . . . . .	48–53	10
D. Approvisionnement en eau, système d'assainissement et services essentiels . . . . .	54	11
V. Situation sociale . . . . .	55–69	11



---

A.	Généralités . . . . .	55-56	11
B.	Main-d'oeuvre . . . . .	57	12
C.	Enseignement . . . . .	58-59	12
D.	Santé publique . . . . .	60-61	12
E.	Immigration . . . . .	62-65	12
F.	Droits de l'homme et questions connexes . . . . .	66-68	13
G.	Criminalité . . . . .	69	13
VI.	Environnement . . . . .	70	14
VII.	Relations avec les organisations et mécanismes internationaux . . . . .	71-73	14
VIII.	Statut futur du territoire . . . . .	74-82	15
A.	Position du Gouvernement territorial . . . . .	74	15
B.	Position de la Puissance administrante . . . . .	75-81	15
C.	Examen de la situation par l'ONU . . . . .	82	16

## I. Généralités

### A. Géographie

1. Anguilla est située à 240 kilomètres à l'est de Porto Rico, à 113 kilomètres au nord-ouest de Saint-Kitts-et-Nevis et à 8 kilomètres au nord de Saint-Martin. Le territoire a une topographie relativement plate et sa superficie totale, y compris plusieurs îlots proches, est de 96 kilomètres carrés. L'île principale a une longueur maximale de 26 kilomètres et une largeur maximale de 5 kilomètres. Quarante-deux pour cent de la population réside à La Vallée, capitale d'Anguilla.

### B. Historique

2. Peuplée à l'origine par les Arawaks, Anguilla a tout d'abord été colonisée par des Britanniques en 1650. Pour des raisons administratives, le territoire a été considéré comme constituant une fédération unique avec Saint-Kitts-et-Nevis de 1871 à 1980. Suite à la dissolution de la Fédération des Indes occidentales en 1962, Saint-Kitts-et-Nevis-Anguilla est devenu un État associé au Royaume-Uni. En 1967, la population d'Anguilla a organisé un certain nombre de manifestations en faveur de la séparation d'avec Saint-Kitts-et-Nevis. Lors du référendum tenu en juillet 1967, les habitants se sont prononcés par 1 813 voix contre 5 en faveur de l'indépendance, provoquant ainsi la rupture des liens juridiques avec Saint-Kitts. Les manifestations et la lenteur des négociations ont conduit à l'intervention des forces de sécurité britanniques en 1969 et à la promulgation de l'*Anguilla Act* de 1971 en vertu duquel le Royaume-Uni a repris le contrôle direct de l'administration du territoire, nommé un commissaire et institué un conseil de l'île. Une constitution distincte est entrée en vigueur en février 1976. En 1980, le territoire s'est officiellement retiré de la fédération constituée avec Saint-Kitts-et-Nevis pour devenir un territoire non autonome à part (aujourd'hui territoire d'outre-mer), administré par le Royaume-Uni.

3. En 1981, les négociations constitutionnelles se sont poursuivies entre le Gouvernement d'Anguilla et le Royaume-Uni. Le Ministre principal d'Anguilla a préconisé que la nouvelle Constitution, sans pour autant accorder une autonomie interne pleine et entière au territoire, donne néanmoins sensiblement plus de responsabilité à l'échelon local au Gouvernement

d'Anguilla. La Chambre d'assemblée d'Anguilla a approuvé les modifications et le Royaume-Uni a permis que l'*Anguilla (Constitution) Order* entre en vigueur le 1er avril 1982. On retrouvera une brève description de cet acte dans le rapport de la mission de visite des Nations Unies à Anguilla, publié sous la cote A/AC.109/799, aux paragraphes 19 à 27. À l'issue des élections générales de 1984, le nouveau gouvernement a exhorté le Royaume-Uni à étendre les pouvoirs du Conseil exécutif et à consacrer plus d'aide et d'investissement à l'économie et à l'infrastructure du territoire.

4. Le dernier amendement constitutionnel d'Anguilla (*Anguilla Constitution (Amendment) Order*) a été adopté en 1990. La Constitution actuelle découlait des décrets constitutionnels de 1976 et de 1982 et correspond à la quatrième qui ne s'applique qu'à Anguilla.

### C. Population

5. Le dernier recensement a été effectué le 9 mai 2001. Selon les résultats préliminaires, la population d'Anguilla (les personnes qui y résident normalement au moins six mois dans l'année) s'élève à 11 300 habitants répartis entre 5 570 hommes et 5 730 femmes représentant 8 130 adultes (âgés d'au moins 15 ans) et de 3 170 enfants. De 1992 à 2001, la population de droit s'est accrue de 22 %, soit à un rythme annuel moyen d'environ 2 %. La population de fait recensée dans la nuit du 9 mai 2001 serait de 11 960 habitants, dont 644 personnes qui étaient à l'hôtel ou sur des navires le soir du recensement et 152 originaires d'autres pays qui vivaient chez l'habitant, sans compter 172 personnes qui résident normalement à Anguilla mais étaient temporairement absentes<sup>1</sup>. Il y a plusieurs milliers d'Anguillans vivant à l'étranger, notamment aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et aux îles Vierges américaines.

## II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques

### A. Constitution

6. Conformément à l'*Anguilla (Constitution) Order* de 1982, le Gouvernement du territoire est constitué d'un Gouverneur, d'un Conseil exécutif et d'une

Chambre d'assemblée. Le Gouverneur, nommé par la reine, est responsable de la défense, des relations extérieures, de la sécurité interne, de la fonction publique et du financement extraterritorial. Pour le reste, il doit consulter le Conseil exécutif et en respecter les avis. Le Gouverneur préside le Conseil exécutif qui se compose du Ministre principal, de trois autres ministres au plus et de deux membres de droit (le Procureur général et l'adjoint au Gouverneur). La Chambre d'assemblée est élue pour cinq ans et se compose d'un président, de sept membres élus au scrutin uninominal, des deux membres de droit du Conseil exécutif et de deux membres nommés par le Gouverneur, dont l'un à l'issue de consultations avec le Ministre principal et le chef de l'opposition.

7. Le Gouverneur dispose de vastes pouvoirs, notamment celui d'aller à l'encontre des décisions du Conseil exécutif avec l'approbation du Secrétaire d'État. Il nomme les ministres, des membres de la Chambre d'Assemblée et le Secrétaire du Parlement qui peut être choisi parmi les membres élus ou nommés de l'Assemblée. Il préside le Conseil exécutif.

8. Le Gouverneur Robert Harris a pris ses fonctions en mai 1997. Il a été proposé de rétablir le pouvoir conféré au Gouverneur (avec l'assentiment du Gouvernement britannique) d'amender, de bloquer ou d'introduire des actes législatifs. Cette proposition a valu au Royaume-Uni d'être accusé d'espérer ainsi créer une situation qui contraindrait ses territoires autonomes à rechercher l'indépendance. Le Gouvernement britannique a par contre soutenu que l'initiative découlait largement du souhait d'éviter que le secteur des services financiers d'Anguilla ne soit exploité par des organisations criminelles, notamment des trafiquants de drogues<sup>2</sup>.

9. En mars 1999, le Gouvernement du Royaume-Uni a publié un *Livre blanc sur les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer*, intitulé « Partnership for Progress and Prosperity : Britain and the Overseas Territories » (le texte du livre fait l'objet de l'annexe au document A/AC.9/1999/1 et Corr.1). Les propositions tendaient notamment à faire réviser les constitutions des territoires d'outre-mer pour les adapter aux normes britanniques et internationales. La révision de la Constitution d'Anguilla a été entamée en septembre 1999. Selon certains critiques, la « grande part d'autonomie » dont il est question dans le Livre blanc est en fait restreinte et limitée. Les limites devinrent manifestes lorsqu'il fut question dans un

décret du Conseil de légaliser l'homosexualité à Anguilla et d'autres territoires, contre les vœux de la population et en dépit de ses protestations<sup>3</sup>.

10. En juillet 2001, le Gouvernement d'Anguilla a chargé un comité de réviser la Constitution et de voir les projets de révision susceptibles de favoriser notamment un renforcement des pouvoirs locaux et l'élimination du processus de nomination au niveau de l'Assemblée. Le comité est avant tout un groupe de réflexion qui se penchera sur les diverses questions avant de proposer des possibilités de réforme.

11. L'actuel Gouverneur d'Anguilla est Peter Johnston, nommé en février 2000.

## B. Système juridique

12. Le droit qui s'applique à Anguilla est la *common law* du Royaume-Uni ainsi que la législation héritée de l'ancien État associé de Saint-Kitts-et-Nevis-Anguilla jusqu'en août 1971 et la législation promulguée sur le plan local depuis cette date. Actuellement, c'est la Cour suprême des Caraïbes orientales, constituée d'une cour d'appel et d'une haute cour de justice, de tribunaux des référés et de tribunaux d'instance, qui est chargée de l'application des lois. Le Président de la Cour suprême des Caraïbes orientales a annoncé de nouvelles initiatives qui visent à améliorer le fonctionnement des tribunaux dans la sous-région dont Anguilla : modification du règlement de la Cour suprême, prise en charge des cas, facilitation de la communication entre les tribunaux dans l'ensemble de la sous-région, informatisation, unification des tribunaux compétents pour connaître des affaires familiales, réforme du système judiciaire et formation des juges et des magistrats. Selon la presse, le barreau d'Anguilla approuve en principe l'instauration d'une cour de justice des Caraïbes en lieu et place du Conseil privé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord comme instance d'appel en dernier recours, mais émet des réserves quant à l'application intégrale de la décision. En 1991, le Gouvernement britannique a aboli la peine capitale pour le crime d'homicide à Anguilla, ainsi que dans plusieurs autres territoires autonomes britanniques<sup>2</sup>.

13. Un certain nombre de dispositions législatives ont été adoptées afin de renforcer la réglementation financière de l'économie d'Anguilla, notamment la loi contre les gains illicites (*the Proceeds of Criminal*

*Conduct Act 2000*), la loi portant création d'un organe d'information sur le blanchiment de l'argent (the *Money Laundering Reporting Authority Act 2000*), la loi contre le blanchiment de l'argent (the *Anti-Money Laundering Regulations 2000*) et les directives concernant la prévention du blanchiment de l'argent (the *Guidance Notes on the Prevention of Money Laundering*).

### C. Partis politiques et élections

14. Comme il est indiqué dans le document de travail de 2000 (voir A/AC.109/2000/15, par. 8), l'impasse constitutionnelle dans laquelle s'est retrouvé le Gouvernement a déclenché une crise politique qui s'est soldée par la tenue d'élections en mars 2000. Ces élections ont été remportées par une coalition regroupant l'Anguilla National Alliance (ANA) et l'Anguilla Democratic Party (ADP), dirigée par le Ministre principal Osborne Fleming (ANA). Cette coalition, baptisée United Front, s'est maintenue au pouvoir tout au long de la période considérée. Les prochaines élections nationales doivent avoir lieu avant juin 2005.

### D. Questions politiques

15. Comme suite au *Livre blanc sur les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer* publié par la Puissance administrante en mars 1999 (voir par. 6 ci-dessus), qui appelait à une modernisation des relations entre le Royaume-Uni et chacun de ses territoires d'outre-mer, des représentants des Gouvernements du Royaume-Uni et d'Anguilla ont tenu des discussions, les 15 et 16 juin 2000. À l'issue de ces discussions, les deux parties se sont entendues sur une série d'objectifs stratégiques visant à promouvoir le développement économique et social ainsi qu'un gouvernement démocratique et responsable. Ces objectifs ont été incorporés à un programme de pays stratégique en trois ans, 2000-2003, dans le cadre duquel le Gouvernement d'Anguilla a entrepris d'exécuter un plan d'action en faveur du développement économique et social prévoyant l'extension de l'infrastructure publique, la gestion de l'environnement et l'amélioration des services publics. Le Gouvernement du Royaume-Uni a accepté d'appuyer l'exécution du programme en

fournissant 2,25 millions de livres sterling en 2000/01, 1,7 million en 2001/02 et 1,5 million en 2002/03.

16. L'un des éléments communs au *Livre blanc* et au programme de pays stratégique portait sur l'obligation faite à Anguilla de revoir sa Constitution en vue d'assurer la conformité de celle-ci aux obligations internationales du Royaume-Uni, s'agissant en particulier des droits de l'homme et de la réglementation financière. En décembre 2000, le Gouvernement a décidé de créer un comité d'examen de la Constitution qui a opté pour une procédure en deux étapes. Au cours de la première étape, de janvier à décembre 2001, le Comité s'informerait auprès de la population, des milieux universitaires, des organisations internationales et des autres territoires d'outre-mer, en vue de mettre bout à bout les éléments d'une nouvelle constitution qui tienne compte des desiderata de la population et cadre avec l'avancée de la mondialisation et les progrès de la technologie. Au cours de la deuxième étape, de janvier à décembre 2002, des recommandations issues des consultations tenues au cours de la première étape seraient publiées, la population serait invitée à se prononcer, dans le cadre d'un vote, sur les principaux éléments de la Constitution, et une première version en serait établie.

17. Le Président du Comité d'examen de la Constitution a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de lui fournir une information, entre autres, sur les thèmes suivants : le rôle de l'État dans l'économie et la société; la souveraineté et la prise de décisions à l'échelon mondial; les accords de gouvernance concertée; les modèles constitutionnels appropriés aux petits États; les modalités relatives à l'introduction progressive de nouveaux arrangements constitutionnels; les droits, les devoirs et les responsabilités des peuples; la promotion de la société civile; le rôle des institutions de développement dans la participation de la population à la prise de décisions.

## III. Budget

18. Selon le discours sur le budget de 2002 prononcé par le Ministre des finances, les problèmes auxquels le territoire s'est heurté au cours des dernières années viennent confirmer que l'économie d'Anguilla est fortement soumise à des facteurs aléatoires. D'une part, elle est mondialisée, et donc subit la conjoncture qui prévaut ailleurs, notamment aux États-Unis, au

Royaume-Uni et dans d'autres pays européens. D'autre part, elle est entièrement vulnérable aux effets des catastrophes naturelles. Les prévisions budgétaires de 2001 avaient été établies en espérant que la croissance serait forte. Cependant, face aux signes de récession économique aux États-Unis, Anguilla a dû réviser ses prévisions à la baisse. Les conséquences des attentats terroristes du 11 septembre ont accentué la situation. Le Ministre a souligné que 2002 serait une année difficile pour le Gouvernement et le peuple anguillans.

19. Le montant total des dépenses prévues pour le territoire en 2002 est de 101 milliards 68 millions de dollars des Caraïbes orientales (la monnaie du territoire est le dollar des Caraïbes orientales, dont la parité est fixe par rapport à celui des États-Unis, soit 1 pour 2,7). Les dépenses ordinaires représentent 95 680 000 dollars des Caraïbes orientales et les dépenses d'équipement 6 millions de dollars des Caraïbes orientales, soit un accroissement de 6 490 000 dollars des Caraïbes orientales, ou 7,27 %, par rapport aux dépenses ordinaires de 2001. La majeure partie de l'augmentation ira au Trésor (3 570 000 dollars des Caraïbes orientales), notamment pour assurer le service de la dette et anticiper sur le relèvement des emprunts nécessaires au financement du lourd déficit accumulé. En outre, d'importantes augmentations sont prévues pour le Département de l'éducation (1 420 000 dollars des Caraïbes orientales) et le Département des ressources hydrauliques (881 430 dollars des Caraïbes orientales). Les prévisions ont été réduites pour certains ministères et départements, notamment de l'administration publique, le Cabinet du Ministre principal, ceux de l'intérieur, des douanes, du développement communautaire, de la protection ou du développement social, de l'infrastructure, des communications et des services de distribution publics.

20. Le Gouvernement doit en même temps, parce que sans cesse tenu d'améliorer les structures sociales et économiques d'Anguilla et de compter davantage sur les propres ressources du territoire conformément au programme de pays stratégique (voir par. 15), utiliser une partie des dépenses d'équipement à ces fins. Il prévoit d'affecter 6 millions de dollars des Caraïbes orientales à prélever sur les recettes publiques à des projets d'équipement indispensables en 2002. Ils ont trait notamment à la santé et aux infrastructures, ainsi qu'à l'amélioration du fonctionnement du Département du Trésor et du Département des affaires foncières et des levés.

21. Le budget d'équipement global du Gouvernement est complété par des subventions d'outre-mer et d'organisations non gouvernementales locales. Le montant estimatif des programmes d'équipement financés par l'étranger s'élève à plus de 25 millions de dollars des Caraïbes orientales, répartis entre 30 projets allant de projets routiers de plusieurs millions de dollars à des projets d'une valeur de 20 000 dollars. Une partie précisément de ce montant correspondant à 9 040 000 dollars sera fournie sous forme de subventions approuvées pour des projets en cours ou au titre de l'aide britannique au développement. Une subvention du Fonds européen de développement d'un montant de 5 430 000 dollars servira à la construction d'une route reliant Blowing Point à Little Harbour<sup>4</sup>.

22. Le montant des recettes prévues pour 2002 s'élève à 95 840 000 dollars des Caraïbes orientales. Il s'agira pour l'essentiel de recettes douanières estimées à 40 200 000 dollars, soit 42 % du montant total des recettes courantes. Bien que le montant estimatif des recettes douanières de 2001 ait été révisé à la baisse à 34 270 000 dollars en raison du ralentissement de l'économie, des augmentations ont été prévues pour des catégories telles que la taxe sur les importations de pétrole et de gaz et la taxe sur les importations d'autres articles. Dans le cas de la taxe sur les importations de pétrole et de gaz, une augmentation de 2 millions de dollars portant le total à 7,5 millions de dollars des Caraïbes orientales est prévue pour 2002. Soixante pour cent, soit 1,2 million de dollars résultant de cet accroissement, proviennent des taxes perçues sur le carburant diesel vendu à Anguilla Electric Company (Anglec), à raison de 0,40 dollar le gallon. Anglec a bénéficié de privilèges hors-taxes depuis sa création en 1991. Il devrait en principe pouvoir intégrer l'augmentation à ses coûts en raison des cours pétroliers mondiaux favorables.

23. Les recettes perçues au titre des autres taxes à l'importation sont estimées à 30 millions de dollars des Caraïbes orientales, soit une augmentation de 4 millions de dollars des Caraïbes orientales par rapport à 2001. Cette augmentation devrait en principe provenir en grande partie de la libéralisation des télécommunications et de l'octroi à la société de télécommunications britannique Cable and Wireless d'une nouvelle licence d'exploitation mettant un terme aux privilèges hors-taxes dont elle bénéficiait pour ses importations. La perception de taxes et de redevances constitue une autre source de recettes. Le relèvement

de 8 % à 10 % de la taxe d'habitation à compter d'octobre 2001 devrait rapporter 8 millions de dollars des Caraïbes orientales. Selon le Ministre des finances, cette taxe avait été sous-perçue de 20 à 25 % pendant des années, ce qui sera rectifié en 2002. Les recettes perçues au titre de la taxe d'aéroport pour 2002 devraient légèrement augmenter, passant de 2,2 millions de dollars des Caraïbes orientales à 2,5 millions. Fermement résolu à exécuter le projet d'élargissement de l'aéroport de Wallblake, le Gouvernement a décidé de hausser encore prochainement la taxe d'aéroport en la portant à 54 dollars des Caraïbes orientales par personne, soit 20 dollars des États-Unis. Toutes les recettes ainsi recueillies seront versées à un fonds spécial prévu pour le projet.

24. Les recettes perçues au titre des redevances d'eau devraient être de l'ordre de 7 millions de dollars des Caraïbes orientales, en très nette augmentation par rapport aux 4,5 millions de dollars des Caraïbes orientales en 2001. Ces prévisions optimistes ont été établies d'après les améliorations apportées pour le Département des ressources hydrauliques, notamment en instituant un système de facturation plus efficace et en continuant à remplacer les tuyaux de canalisation.

25. Depuis la création de l'Anguilla Commercial Online Registration Network (Réseau de registres du commerce en ligne d'Anguilla), les recettes perçues par le Département des services financiers ont continué de croître à un rythme annuel de 30 % et devraient augmenter de 4 millions des dollars des Caraïbes orientales en 2002. Le Gouvernement entend continuer à faire porter ses efforts de commercialisation sur l'élargissement du secteur des services financiers de l'économie.

26. À propos du commerce de transit (voir A/AC.109/2000/15, par. 15, et A/AC.109/2001/13, par. 16), le Ministre des finances a indiqué que la clause de transbordement avait été favorablement modifiée dans la nouvelle décision entre l'Union européenne et les territoires et pays d'outre-mer devant être promulguée en loi au début de l'année 2002. La modification des principes et procédures ne devrait entraîner ni de litiges ni de perturbations dans le commerce de transit comme ce fut le cas en 1999; le volume des échanges risque par contre d'être limité. Aucune recette provenant de cette source n'est prévue au budget de 2002, en raison de la lenteur des formalités administratives et des négociations.

## IV. Économie

### A. Généralités

27. Comme indiqué dans le document de travail précédent (A/AC.109/2001/13), l'économie d'Anguilla a, après une décennie de croissance rapide, connu un ralentissement en 2000 à la suite de catastrophes naturelles. Notamment, le passage du cyclone Lenny à la fin de 1999 a provoqué des dégâts dont le bilan s'élève à 62 millions de dollars des États-Unis. Le PIB en 2000 était inférieur de 3 % par rapport à la moyenne annuelle de 5,4 % enregistrée lors de la précédente décennie. Bien que l'économie ait affiché des signes de redressement en 2001, le ralentissement économique aux États-Unis et le déclin du tourisme après les attentats terroristes du 11 septembre ont eu de graves répercussions sur l'économie d'Anguilla. Dans son discours sur le budget de 2002, le Ministère des finances a prévu au mieux pour 2001 une croissance zéro et au pire une deuxième année de croissance négative.

28. La chute brutale du nombre de touristes s'est traduite par un recul économique qui a eu pour conséquence de réduire les recettes publique ne serait-ce qu'à court terme. Outre le tourisme, les rapatriements de fonds auxquels procèdent des milliers d'Anguillans travaillant à l'étranger, surtout aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et dans les îles Vierges américaines, constituent une autre importante source de recettes. Celles-ci naturellement baissent lorsque les économies de ces pays sont en récession, d'où la charge supplémentaire que le ralentissement de ces flux fait peser sur l'économie<sup>5</sup>.

29. Tout dernièrement, la part des services publics dans l'économie s'est considérablement accrue, faisant de ces services le troisième secteur contribuant le plus à la formation du PIB. Bien que le budget de 2001 prévoie une augmentation des diverses recettes publiques, les recettes réelles ont été très en deçà des projections dans la plupart des cas. Du coup, les services publics ont connu une grave situation financière en 2001. En définitive, le Gouvernement n'a pas permis au public de souscrire au capital-action d'Anglec qu'il détient et qui lui aurait rapporté quelque 6 millions dollars des Caraïbes orientales de recettes (voir A/AC.109/2001/13, par. 20). Le Gouvernement a promis de le faire en 2002. Les recettes issues de la vente d'eau et de l'enregistrement des noms de

domaines ont aussi considérablement baissé. Celles des tarifs d'eau devraient chuter de quelque 4,6 millions de dollars des Caraïbes orientales par rapport à l'objectif de 7,5 millions de dollars des Caraïbes orientales fixé pour l'année. Les recettes dans le secteur de l'enregistrement des noms de domaines devraient être inférieures de 3,9 millions de dollars des Caraïbes orientales à l'objectif prévu pour 2001, qui était de 4 millions de dollars des Caraïbes orientales (voir également par. 47 et 54 ci-dessous).

30. En 1999, la balance commerciale d'Anguilla a accusé un déficit de 210 470 000 dollars des Caraïbes orientales et le compte courant de sa balance des paiements, un déficit de 140 380 000 dollars des Caraïbes orientales. Les principaux pays d'importation sont les États-Unis, Porto Rico, la Trinité-et-Tobago et les pays de l'Union européenne, en tête desquels le Royaume-Uni. Anguilla importe surtout des denrées alimentaires, des matériaux de construction, des produits manufacturés et des machines, ainsi que du matériel de transport. Ses principaux marchés d'exportation sont les îles Vierges américaines, Porto Rico et Saint-Martin, et ses principaux produits d'exportation, les langoustes, le poisson, le bétail et le sel. En 2000, son budget courant a enregistré un déficit provisoire de 5,8 millions de dollars des Caraïbes orientales. Le montant total de la dette publique extérieure s'élève environ à 9,5 millions de dollars des Caraïbes orientales.

31. Le Gouvernement d'Anguilla ne peut pas emprunter librement sur les marchés monétaires, son statut de territoire britannique d'outre-mer l'en empêchant. Selon le discours sur le budget de 2002, le Gouvernement compte définir une stratégie de financement à moyen terme, et avant tout une stratégie d'emprunt, notamment parce qu'il faut s'attaquer au déficit budgétaire.

32. Le Gouvernement a eu beaucoup de mal à mettre en oeuvre le programme stratégique de pays pour la période 2000-2003 en raison des problèmes économiques rencontrés lors de l'année écoulée, qui ont contribué à ralentir la croissance. Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement d'Anguilla a reconnu qu'il était nécessaire de diversifier son économie en vue de réduire sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. Trois objectifs principaux ont été définis : favoriser l'essor de nouvelles industries et de nouvelles entreprises; optimiser les retombées du tourisme en encourageant la gestion locale des entreprises liées à ce

secteur et en créant des emplois locaux; et promouvoir une croissance économique qui soit équitable et axée sur les défavorisés, afin d'assurer que les groupes marginalisés d'un point de vue économique font l'objet d'une action ciblée.

## B. Secteurs économiques

### 1. Agriculture et pêche

33. L'activité agricole est extrêmement limitée à Anguilla en raison de divers facteurs, dont la pauvreté des sols, la faible superficie des terres arables et l'irrégularité des précipitations. Malgré la sécheresse et le caractère imprévisible des pluies, l'agriculture demeure un des principaux moyens d'existence de la population et sa part dans le PIB représente généralement de 3 à 4 %.

34. L'installation de systèmes d'irrigation au goutte à goutte supplémentaires, l'expansion des vergers de rapport, de l'horticulture et des cultures potagères figurent parmi les initiatives récentes dans le secteur agricole. On cultive principalement le pois cajan, la patate douce et le maïs. Les activités d'élevage de volailles, de lapins et d'abeilles à des fins commerciales occupent aussi une place importante. De nouvelles méthodes d'élevage et de conservation des fourrages sont actuellement mises au point.

35. En 1995, les secteurs de l'agriculture et de la pêche ont contribué pour 2,7 % au PIB et fourni 4,2 % de l'emploi. Selon la Banque centrale des Caraïbes orientales, le PIB agricole a progressé à un taux moyen de 0,2 % de 1993 à 1999, et de 7,2 % en 1998. La production a toutefois chuté de 11 % en 1999, principalement du fait des ravages causés par le passage de l'ouragan Lenny<sup>2</sup>.

36. Au cours des années 80, la part des secteurs traditionnels de la pêche, de la production de sel, de l'élevage et de la construction navale a progressivement diminué au profit du tourisme et les activités connexes des secteurs de services et du bâtiment et de la mise en place d'un centre bancaire offshore de taille relativement modeste. Au cours de la décennie, les taux de croissance économique de l'île ont été parmi les plus élevés de la région des Caraïbes<sup>5</sup>.

## 2. Industrie

37. En 1999, l'industrie, y compris le secteur minier, le secteur manufacturier, le secteur de la construction et de l'énergie, a contribué pour 21,1 % au PIB et fourni 23,7 % de l'emploi. Selon la Banque centrale des Caraïbes orientales, le PIB industriel a progressé en moyenne de 8,6 % par an de 1993 à 1999 et de 8,5 % par an en 1998. En 1999, le PIB industriel a connu une forte croissance, soit 20,3 %, attribuable principalement à la progression de l'activité dans le secteur des bâtiments.

38. Dans le secteur du bâtiment, la croissance a été relativement soutenue, du fait de la reconstruction des bâtiments qui avaient été endommagés par les ouragans de 1998 et 1999. Selon la Banque centrale des Caraïbes orientales, le PIB du secteur du bâtiment a progressé de 21,2 % en 1999, contre 8,9 % en moyenne au cours des six années précédentes. En 1999, la part du secteur du bâtiment dans le PIB était de 15,3 %.

39. Selon les estimations préliminaires résultant du recensement, Anguilla compte actuellement 5 636 bâtiments au total, dont 3 834 sont des bâtiments résidentiels occupés. En outre, il existe 800 bâtiments résidentiels inoccupés ou fermés<sup>6</sup>.

40. Le petit secteur minier et manufacturier comprend la production de sel, de modules de construction et de bateaux. En 1999, la production des industries extractives n'a représenté que 0,9 % du PIB et 0,2 % de l'emploi, tandis que la production du secteur de la construction navale et de la préparation du poisson représentait 1,2 % du PIB. Le secteur des industries extractives a connu une croissance de 9,3 % en 1999. Au total, le PIB manufacturier a progressé de 59,9 %, ce qui est principalement attribuable au démarrage des activités de fabrication de modules de construction en 1999.

## 3. Tourisme

41. Le secteur touristique continue de jouer un rôle prépondérant dans l'économie. Les activités touristiques contribuent directement à la formation d'un tiers du PIB d'Anguilla et fournissent plus de 50 % de l'emploi sur le territoire. En 1999, la part du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans le PIB était de 27,3 %, les dépenses touristiques atteignant au total 154 230 000 dollars des Caraïbes orientales. En 2000, 43 789 touristes ont fait escale sur le territoire, soit une baisse de 6,5 % par rapport à 1999. Selon la

Caribbean Tourism Organization, 15 650 arrivées ont été enregistrées de janvier à mars 2001<sup>7</sup>. Plus de 50 % des touristes venaient des États-Unis et 22 % d'Europe, principalement d'Italie, du Royaume-Uni et d'Allemagne<sup>2</sup>.

42. En 2001, le secteur du tourisme, qui ne s'était pas encore remis des catastrophes naturelles des deux dernières années, a immédiatement subi les graves conséquences de l'attaque du 11 septembre. À la suite des annulations des séjours de vacances et de la diminution du nombre de touristes en provenance des États-Unis, les hôtels ont dû renvoyer une partie de leur personnel, et l'activité des restaurants, des taxis et des magasins s'est considérablement ralentie. Dans le même temps, grâce à des offres spéciales et à des réductions sur les billets d'avion, la baisse du tourisme d'origine européenne a été moins importante.

## 4. Secteur financier

43. Le secteur financier international d'Anguilla, encore modeste, mais en expansion rapide, est spécialisé dans la constitution et l'enregistrement de sociétés commerciales et fiduciaires et contribue pour environ 13 % au PIB du territoire. Anguilla s'est lancée dans ce secteur à une date relativement récente, adoptant les principales lois en la matière en 1994. Le territoire ne prélève ni impôt sur le revenu, ni droits de succession ni impôt sur les plus-values en capital. Le territoire n'applique pas non plus de contrôle des changes et, bien que la monnaie officielle soit le dollar des Caraïbes orientales, le dollar des États-Unis est communément utilisé.

44. Selon Oxford Analytica, le secteur des services financiers d'Anguilla, du fait de sa création relativement récente, applique pour l'essentiel les normes internationales actuelles. Toutefois, en juin 2000, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a inscrit Anguilla sur la liste des 35 pays dont les pratiques fiscales étaient potentiellement dommageables pour le reste du monde (voir A/AC.109/2001/13, par. 31 à 35). En octobre 2000, un rapport de la société de conseil KPMG sur le secteur financier d'Anguilla indiquait qu'Anguilla disposait de nombre des éléments nécessaires pour être considérée comme une juridiction dûment réglementée. Le rapport formulait plusieurs recommandations visant à améliorer l'environnement réglementaire, parmi lesquelles la création d'autorités de régulation indépendantes, l'institution de pouvoirs

d'investigation de façon à aider les autorités de régulation étrangères dans leurs enquêtes et la mise en place de cadres de mesures contre le blanchiment de l'argent.

45. Certaines des juridictions figurant sur la liste de l'OCDE se sont déjà engagées à appliquer les normes prescrites et ont été rayées de la liste. Selon le dernier rapport de l'OCDE, compte tenu des progrès réalisés dans le domaine de la compréhension des problèmes respectifs des juridictions figurant sur la liste et des pays membres de l'OCDE et de la poursuite des discussions relatives à la conclusion des engagements, le Comité a décidé de proroger jusqu'au 28 février 2002 la date limite d'adoption des engagements<sup>8</sup>.

46. En novembre 2001, le Secrétaire d'État à l'économie du Trésor (Royaume-Uni) s'est félicité de l'adoption par l'ensemble des territoires d'outre-mer de cadres de mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent et a relevé que, dans le cas d'Anguilla, la législation en cours d'examen permettrait d'instaurer une coopération dans le domaine réglementaire. Pour ce qui était de la mise en place d'une autorité de régulation indépendante, le Secrétaire d'État à l'économie a indiqué que l'élaboration de la législation était déjà bien avancée.<sup>9</sup> Après l'adoption du *Drug Trafficking Offences Act* (loi sur les délits de trafic de stupéfiants) (1988), les lois et instruments suivants ont été adoptés : le *Proceeds of Criminal Conduct Act* (2000) (loi sur les infractions criminelles), le *Money Laundering Reporting Authority Act* (2000) (loi sur l'autorité déclarante en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent), les *Anti-Money Laundering Regulations* (2000) (Réglementations antiblanchiment) et les *Guidance Notes on the Prevention of Money Laundering* (Notes sur la prévention du blanchiment de l'argent).

47. Les pouvoirs publics ont poursuivi l'action entreprise pour développer le commerce électronique. Le projet d'enregistrement des noms de domaines a été lancé en septembre 2001. Étant donné la dégradation des perspectives économiques, les projections relatives aux recettes provenant de cette source ont dû être révisées à la baisse, mais on s'attend à de bons résultats en 2002. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont l'intention de poursuivre le développement et la diversification des services financiers. En 2002, ils concentreront leurs efforts sur l'achèvement du cadre stratégique en matière de commerce électronique, l'établissement d'une commission de réglementation

des services financiers et la commercialisation de la technologie du réseau d'enregistrement en ligne d'Anguilla, qui permet aux entrepreneurs d'enregistrer une société en 10 minutes, alors que dans les autres juridictions des Caraïbes, cette procédure prend au minimum une journée entière.

## C. Transport et communications

### 1. Routes

48. Selon les estimations de 1998, Anguilla compte en tout 279 kilomètres de voies de circulation, dont 253 sont asphaltées. La poursuite du programme de réfection des routes du Gouvernement constituait la deuxième des priorités au titre des dépenses d'équipement – après l'agrandissement de l'aéroport. En 2000, le Gouvernement a consacré à la réfection des routes un montant de 5 millions de dollars des Caraïbes orientales, qui provenait en majorité de la Banque nationale d'Anguilla et de la Banque commerciale des Caraïbes. Dans son budget pour 2001, le Gouvernement s'est engagé à affecter 15 millions de dollars des Caraïbes orientales à la remise en état des routes, dont 10 millions proviendraient d'un prêt de la Banque de développement des Caraïbes, et 5 autres millions de dons du Fonds européen de développement.

49. Le budget de l'année 2002 prévoit une enveloppe de 6 millions de dollars des Caraïbes orientales pour la construction d'une nouvelle route reliant Blowing Point à Little Harbour ainsi qu'une enveloppe de 5 millions de dollars, sur les 10 millions prévus pour la poursuite du projet de réfection routière Ouragan Lenny qui est financé par un prêt de la Banque de développement des Caraïbes. Les travaux restants doivent être réalisés en 2003.

### 2. Ports

50. Le territoire est desservi par deux ports, l'un situé à Blowing Point, l'autre à Road Bay. En décembre 1998, Anguilla disposait de cinq navires inscrits au Lloyd's de Londres, dont le déplacement total était de 1 387 tonnes. Dans son budget pour 2001, le Gouvernement a proposé de transformer le Département des ports en une société autonome pouvant s'autofinancer à long terme.

### 3. Aéroports

51. Anguilla dispose de trois aéroports, dont deux ont un terrain qui n'est pas asphalté et des pistes de moins d'un kilomètre de long. Dans le principal aéroport, Wallblake, le terrain est asphalté et la piste est de 1 100 mètres de long. L'absence d'installations de ravitaillement ne permet aux avions d'atterrir que s'ils ont suffisamment de carburant pour le retour, ce qui limite le volume des charges qu'ils peuvent transporter. Le Gouvernement a pour principale priorité, dans le cadre de ses dépenses d'investissement pour 2001, d'acquérir des terres proches de l'aéroport pour entamer des travaux d'agrandissement en 2002. Malgré des difficultés financières, les pouvoirs publics sont résolus à réaliser le projet d'agrandissement de l'aéroport de Wallblake. Il est prévu de consacrer plus de 20 millions de dollars en monnaie locale à la réalisation de ce projet. Un montant supplémentaire de 3 millions de dollars sera dépensé pour l'établissement des documents techniques nécessaires à l'expansion de l'aéroport, à sa constitution en société publique ou commerciale (voir par. 21).

### 4. Communications

52. Le territoire est doté d'un système moderne de téléphonie locale et dispose d'une liaison à hyperfréquences avec St. Maarten/Saint-Martin pour les appels internationaux. La société Cable and Wireless, qui détient un certain nombre de franchises dans les Caraïbes, a le monopole de l'exploitation du système. D'après le budget, le secteur des communications représentait 11,9 % du PIB en termes réels en 1999, soit une augmentation de 9,4 % par rapport à 1998, qui était due à la poursuite du développement des activités des sociétés de télécommunications et des câblodistributeurs.

53. Parmi les mesures proposées pour améliorer la situation économique du territoire, les pouvoirs publics ont proposé de libéraliser le secteur des télécommunications. Le Ministère de l'infrastructure, des communications et des équipements collectifs a établi un document de politique des télécommunications ainsi qu'un calendrier de mesures de libéralisation par étapes qui doivent être mises en oeuvre de janvier 2001 à janvier 2003. Ce programme a été critiqué par l'ancien Ministre principal qui craint que la libéralisation en cours dans le secteur des télécommunications ait des effets négatifs sur

l'ensemble de l'économie et la société, tels que la perte d'emplois<sup>10</sup>.

### D. Approvisionnement en eau, système d'assainissement et services essentiels

54. En termes généraux, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du programme stratégique du pays élaboré conjointement avec la Puissance administrante (voir par. 15 ci-dessus), à améliorer la qualité de l'infrastructure des équipements collectifs (voir A/AC.109/2001/13, par. 40). Ainsi qu'on l'a rapporté en 2001, les pouvoirs publics s'attendaient à une augmentation des recettes provenant des ventes d'eau qui devaient passer de 3 millions à 7,5 millions de dollars. Une part considérable de cette augmentation devait découler d'un accord signé avec la société Ionics-Aqua Design, qui porterait les ventes de quelque 2,3 millions à quelque 3,5 millions de litres par jour en 2001. L'augmentation des recettes attendues devait résulter à la fois de l'amélioration de l'infrastructure, principalement du remplacement des conduites, et de l'introduction d'un système de facturation détaillé qui aurait permis de compenser les dépenses effectuées par les pouvoirs publics pour l'achat et la distribution d'eau. Toutefois, la réalisation de ce projet s'est heurtée à des difficultés. Selon le Ministère des finances, la situation relative aux tarifs et à la vente d'eau est fort préoccupante. Traditionnellement, les dépenses du Département de l'eau sont supérieures de plus de 300 % aux recettes. Lorsque l'accord signé avec la société Ionics-Aqua Design est entré en vigueur, la situation financière s'est radicalement dégradée. Aux termes du contrat, l'État est tenu d'acheter un volume d'eau spécifié. Dans le même temps, le système de facturation n'a pas été mis en place et le programme de remplacement des conduites n'a pas été exécuté. De ce fait, le déficit annuel imputable à l'insuffisance de recettes directes provenant de l'eau a presque été multiplié par six (voir par. 29 ci-dessus).

## V. Situation sociale

### A. Généralités

55. D'après le niveau de vie et les indicateurs sociaux, la situation d'Anguilla est meilleure que celle

des autres pays de la région. Le taux d'alphabétisation y est de 95 %, l'espérance de vie de 76 ans (73 ans pour les hommes et 79 pour les femmes) et le taux de mortalité infantile de 25 pour 1 000 naissances vivantes<sup>11</sup>.

56. Depuis 1982, le territoire dispose d'un régime de sécurité sociale. Dans le budget de 2001, le Gouvernement a annoncé son intention d'instaurer un programme permanent, dans le cadre du Conseil de sécurité sociale, pour venir en aide aux personnes âgées et autres groupes économiquement défavorisés. En 2002, le Ministère des finances a indiqué que le Gouvernement britannique avait accordé une aide pour la réalisation des études initiales et financé le Projet d'évaluation de la pauvreté. Les résultats de ces travaux détermineront l'ampleur de l'aide qui sera apportée aux groupes sociaux vulnérables.

## B. Main-d'oeuvre

57. D'après les données du dernier recensement en date, qui remonte à 1992, la population active d'Anguilla – âgée de 14 ans et plus – était forte de 4 446 personnes – 2 553 hommes et 1 893 femmes. À l'époque, la main-d'oeuvre était employée pour 35 % dans le tourisme; 23,5 % dans les services collectifs, sociaux et professionnels; 18 % dans la construction et 5,2 % dans le secteur financier et les assurances. Le taux de chômage était de 7 %<sup>12</sup>.

## C. Enseignement

58. L'enseignement est gratuit et obligatoire de 5 à 14 ans. Anguilla compte six écoles primaires publiques et une école secondaire publique, l'Albena Lake-Hodge Comprehensive (école polyvalente). Soucieux de donner à Anguilla les moyens de faire face à ses besoins actuels et futurs, le Gouvernement s'efforce de résoudre le problème des sureffectifs par la construction d'un nouvel établissement et la réforme des programmes scolaires.

59. Selon le Ministère des finances, en 2002, le Gouvernement accordera la priorité à la remise en état et à la modernisation de l'école secondaire polyvalente d'Albena Lake-Hodge et à l'extension de l'enseignement à des programmes de niveau tertiaire dans le domaine du tourisme, et à la formation technique et commerciale. Le Gouvernement a

également l'intention d'élaborer un programme de formation permanente, notamment à l'intention des adultes, et de mener des discussions initiales sur la justification de la mise en place d'un premier cycle d'études universitaires.

## D. Santé publique

60. Les problèmes économiques de l'année 2001 et l'absence des recettes attendues ont affecté les projections de l'année 2002. Le Gouvernement reste résolu à faire en sorte que tous les Anguillais aient accès aux soins de santé primaires. Pour 2001, les priorités des pouvoirs publics comprenaient la conversion de l'hôpital Princess Alexandra en un établissement de soins agréés; le renforcement du Département des soins de santé primaires, le développement des services de santé mentale et de psychiatrie, la création de la Section de la santé environnementale du Département des soins de santé primaires et le développement des services d'élimination des déchets solides et l'amélioration de leur qualité. En 2002, les pouvoirs publics ont l'intention de transformer les départements des soins de santé primaires et tertiaires en une direction de la santé. Parmi les projets prioritaires figurent l'expansion du laboratoire des eaux, l'achèvement de la maternité de l'hôpital Princess Alexandra et des travaux d'aménagement du service de dialyse.

61. En juin 2001, le Center for Disease Control and Prevention (CDC) a annoncé son intention d'étendre son programme mondial de lutte contre le sida afin de lutter contre l'épidémie du VIH/sida dans la région des Caraïbes et d'Amérique latine, où les taux de prévalence du VIH sont les plus élevés au monde après l'Afrique. Dans les Caraïbes, une personne sur 50 est infectée. Le Centre oeuvrera en partenariat avec le Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC) afin d'appuyer les actions de lutte contre la prévention du VIH dans l'ensemble des Caraïbes. Pour combattre l'épidémie dans la région, il est indispensable de mettre l'accent sur la prévention et l'accès à des soins de haute qualité, dispensés avec humanité, en préservant la dignité des personnes contaminées par le VIH/sida<sup>13</sup>.

## E. Immigration

62. Le développement économique rapide qu'a connu Anguilla, en particulier, au cours de ces 10 dernières années a généré une demande de main-d'oeuvre étrangère. En 2000, le taux de migration net était de 19,75 %. L'immigration était régie par l'ordonnance sur l'immigration et les passeports et par l'ordonnance sur le contrôle de l'emploi, adoptées en 1980. Cette dernière n'autorise la délivrance de permis de travail que pour des durées n'excédant pas quatre ans, sauf lorsque les compétences d'une personne sont jugées essentielles au développement d'Anguilla. Le Ministère de l'intérieur, dont relève le Département de l'immigration et du travail, soupçonne un certain nombre de travailleurs étrangers d'être restés sur l'île en toute illégalité, après l'expiration de leur permis de travail. Conformément à la politique du Ministère pour 2001, quiconque se trouve en situation irrégulière sur le territoire de l'île peut obtenir un permis de résidence permanente s'il a résidé sur le territoire d'Anguilla pendant 10 ans au moins sans interruption et s'il soumet une demande à cette fin avant le 31 décembre 2001.

63. Le Département a également constaté la nécessité d'aligner sa politique d'immigration sur les dispositions de la loi britannique sur la nationalité de 1981 et de la Convention européenne sur la nationalité, en particulier en ce qui concerne la résidence sans restrictions à l'immigration, les cas d'apatrides et les droits fondamentaux en matière de résidence. Pour mieux gérer sa politique d'immigration, le Gouvernement a proposé, dans son budget pour 2001, de restructurer le Département de l'immigration et du travail en le scindant en deux départements relevant du Ministère de l'intérieur.

64. Conformément à son intention déclarée dans le Livre blanc, le Gouvernement britannique a octroyé la citoyenneté britannique, assortie du droit de résidence, à des personnes des territoires d'outre-mer remplissant les conditions requises. La Puissance administrante avait initialement proposé l'octroi de la citoyenneté et du droit de résidence sur une base de réciprocité entre les territoires d'outre-mer et le Royaume-Uni, mais y a finalement renoncé, reconnaissant qu'en raison de la faible superficie et population des territoires, le nombre de demandes serait limité. Les personnes bénéficiant du nouveau statut auront le droit de circuler librement dans l'Union européenne<sup>14</sup>.

65. En juillet 2001, le projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer a été examiné en seconde

lecture par le Parlement britannique. Il dispose que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer deviendront automatiquement citoyens britanniques, ce qui signifie qu'ils n'auront pas à demander la citoyenneté britannique. Ils devront toutefois faire une demande de passeport britannique afin d'obtenir un document prouvant leur nouveau statut et simplifiant les formalités de voyage.

## F. Droits de l'homme et questions connexes

66. Le territoire est soumis à certains instruments majeurs relatifs aux droits de l'homme auxquels la Puissance administrante a adhéré, comme la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

67. La question des droits de l'homme dans les territoires d'outre-mer a été évoquée par la Puissance administrante dans le Livre blanc (voir par. 9). Concernant la possibilité de modifier la législation interdisant les relations homosexuelles, l'ancien Ministre principal d'Anguilla s'est déclaré opposé au dépôt d'un projet de loi en ce sens à la Chambre d'Assemblée.

68. En décembre 2000, le Conseil privé du Royaume-Uni a amendé les législations en vigueur dans tous les territoires britanniques des Caraïbes pour dépénaliser les pratiques homosexuelles privées entre adultes consentants. Cette mesure a été prise après que les gouvernements des territoires d'outre-mer ont fait savoir au Royaume-Uni qu'ils ne modifieraient pas leur législation en la matière<sup>15</sup>.

## G. Criminalité

69. Le taux de criminalité à Anguilla est relativement faible par rapport à ceux de la région. Selon le rapport sur la stratégie internationale de lutte contre les stupéfiants aux Caraïbes publié par le Département d'État des États-Unis en 1999, les territoires britanniques des Caraïbes ne sont généralement pas d'importants lieux de production de drogues mais, de par sa position géographique, Anguilla constitue un important point de transbordement, particulièrement pour les parachutages de cocaïne dans les mers et les

îles environnantes. Néanmoins, la coopération entre responsables anguillais, français et néerlandais à Saint-Martin est bonne. Des responsables de la police se réunissent régulièrement pour examiner les problèmes et échanger des informations. Les autorités françaises s'emploient de plus en plus à lutter contre le transport, par les passagers des ferries qui transitent par Saint-Martin, de faibles quantités de drogues à destination d'Anguilla<sup>16</sup>.

## VI. Environnement

70. Outre les programmes de protection de l'environnement décrits dans le document de travail datant de 2000 (voir A/AC109/2000/15, par. 32 à 34), le Gouvernement d'Anguilla s'est engagé à appliquer un plan d'action pour la protection de l'environnement dans le cadre de l'accord de programme stratégique de pays. Dans ce contexte (voir par. 15), il s'engage, notamment, à : promouvoir, dans le cadre des opérations de planification et de développement, une évaluation détaillée des risques écologiques; travailler avec la société civile à la mise en place de systèmes de gestion de l'environnement; établir des zones protégées pour les principaux habitats terrestres et marins; appliquer un plan national de gestion des pêches bien conçu; adopter, d'ici à la mi-2001, des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique et sonore et de collecte des détritiques; mettre sur pied un système de collecte et d'élimination des déchets solides, et faire respecter les normes en matière de contrôle de la qualité de l'eau. Le Gouvernement a l'intention, en 2002, d'ouvrir le parc national Fountain et d'appliquer le programme pour la biodiversité et les parcs nationaux, deux projets qui nécessiteront des investissements financiers et une assistance technique importants. Il rassemblera des fonds auprès de sources extérieures et d'organisations non gouvernementales locales au cours de cette année.

## VII. Relations avec les organisations et mécanismes internationaux

71. En avril 1987, Anguilla est devenu le huitième membre de la Banque centrale des Caraïbes orientales. Le territoire est également membre de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, il est doté du statut d'observateur auprès de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et de la Commission économique pour

l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). En tant que dépendance du Royaume-Uni, Anguilla a le statut de territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne. En 1999, Anguilla est devenu membre associé de la Communauté et du marché commun des Caraïbes<sup>2</sup>.

72. Le Gouvernement d'Anguilla coopère directement avec d'autres gouvernements des Caraïbes et participe à des conférences et projets régionaux organisés par les gouvernements et les organismes régionaux et internationaux. Le premier cadre de coopération pour Anguilla du PNUD, approuvé par le Conseil d'administration en 1997 pour la période allant de janvier 1997 à décembre 1999, a été prorogé jusqu'en décembre 2000, puisque les priorités de développement n'avaient pas changé et que, par conséquent, les projets qui constituent le cadre de coopération restaient valables (voir DP/CCF/ANL/1/EXTENSION I). Le territoire est membre de la Banque de développement des Caraïbes et de l'Université des Antilles. Il est en outre représenté aux réunions annuelles du Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique, organisées sous les auspices de la Banque mondiale. Anguilla a participé à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement en 1994, en tant que membre de la délégation du Royaume-Uni. Le Ministre principal a déclaré à cette occasion que, l'île étant tournée vers le tourisme, elle avait un revenu par habitant élevé et ne pouvait prétendre à nombre de programmes d'aide des Nations Unies. Il a indiqué que, si les expatriés chargés de questions techniques et d'encadrement, dans le secteur du tourisme et le secteur montant des services financiers, qui constituaient les 10 % des salariés les mieux payés, percevaient effectivement des salaires très élevés, la très grande majorité des salariés locaux recevaient une rémunération très faible. Il a estimé que la situation était injuste et qu'il fallait revoir la manière dont les besoins du territoire étaient évalués.

73. En tant que territoire britannique d'outre-mer, Anguilla entretient avec l'Union européenne des relations qui sont régies par la législation britannique et par les accords entre le Royaume-Uni et ses partenaires européens.

## VIII. Statut futur du territoire

### A. Position du Gouvernement territorial

74. Le Comité chargé d'examiner la Constitution, créé par le Gouvernement territorial en collaboration avec la Puissance administrante et avec l'assistance du PNUD (voir par. 10, 16 et 17), procède à une révision de la Constitution. En janvier 2001, Anguilla a organisé plusieurs débats publics afin d'examiner les révisions constitutionnelles proposées ainsi que la relation du territoire avec le Royaume-Uni. Au cours du même mois, suivant la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme par le Royaume-Uni, l'homosexualité a été légalisée à Anguilla<sup>2</sup>.

### B. Position de la Puissance administrante

75. Le 8 octobre 2001, la représentante du Royaume-Uni a prononcé, devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), une déclaration dans laquelle elle se félicitait d'avoir la possibilité de présenter la position de son pays en tant que puissance administrante, et décrivait les progrès accomplis en vue de la modernisation et du développement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer (voir A/C.4/56/SR.3).

76. Elle a indiqué que la troisième réunion du Comité consultatif pour les territoires d'outre-mer, qui avait eu lieu à Londres, en septembre 2001, sous la présidence de la baronne Amos, nommée Ministre des affaires étrangères chargé des territoires d'outre-mer en juin 2001, avait été l'occasion d'un dialogue politique et d'un échange de vues structurés entre les représentants élus des territoires d'outre-mer et le Gouvernement britannique concernant la gestion des affaires publiques et le développement futur de ces territoires, notamment au sujet du processus de révision de la Constitution et des questions relatives aux droits de l'homme découlant des engagements internationaux du Royaume-Uni.

77. La représentante du Royaume-Uni a déclaré que le partenariat entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer continuait d'évoluer. Un projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer avait été présenté au Parlement le 21 juin, en vertu duquel les ressortissants de 13 des 14 territoires se verraient accorder la citoyenneté britannique, avec le droit de

résider au Royaume-Uni comme le Gouvernement britannique en avait pris l'engagement dans le Livre blanc de 1999. En outre, ces territoires seront désormais « d'outre-mer » et non plus « dépendants » afin de mieux refléter la nature des relations avec les territoires en question. Le Royaume-Uni et la plupart de ses territoires d'outre-mer ont adopté le 26 septembre une Charte de l'environnement qui énonce 10 principes directeurs exprimant les principaux engagements pris par la communauté internationale en matière d'environnement, suivis des mesures concrètes que le Royaume-Uni et les gouvernements des territoires prendront dans le domaine de l'environnement. Cet exemple illustre bien les progrès qui peuvent être accomplis en travaillant ensemble dans un domaine d'intérêt commun, démarche essentielle pour la prospérité future, le bien-être, voire la survie d'un grand nombre de territoires d'outre-mer et de leurs communautés.

78. La représentante a souligné que le Royaume-Uni estimait que le souhait des populations concernées, dans le respect des autres principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres traités internationaux, revêtait une importance primordiale. Rappelant les principes fondamentaux sur lesquels se fondent les relations du Royaume-Uni, à savoir l'autodétermination, les obligations mutuelles, la liberté des territoires de gérer leurs propres affaires dans toute la mesure possible et le ferme engagement du Royaume-Uni d'aider les territoires sur le plan économique et de les assister en cas d'urgence, elle s'est déclarée convaincue que la Commission reconnaîtrait sur ce plan que l'approche du Gouvernement britannique était essentiellement la même que la sienne.

79. Elle a toutefois déploré que cette convergence ne transparaissait pas toujours dans toutes les résolutions pertinentes, notamment celles de la Commission. Tout en se réjouissant de ce que, dans la résolution d'ensemble, il était indiqué que « dans le processus de décolonisation, il n'y avait pas d'autre possibilité que d'appliquer le principe de l'autodétermination », elle a regretté que la Commission continuait d'appliquer de façon sélective ce principe qui était énoncé dans la Charte des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

80. Le Royaume-Uni, a-t-elle indiqué, continuera de s'employer à améliorer sa coopération avec la

Commission. Il avait envoyé un représentant au Séminaire régional tenu à La Havane en 2001.

81. Le Royaume-uni s'était félicité des efforts que déployait la Commission, sous la présidence efficace de l'ambassadeur Peter Donigi, pour poursuivre le dialogue informel avec les puissances administrantes en vue de retirer éventuellement les territoires de la liste de la Commission. Parvenir à des progrès sensibles demandera un travail préalable approfondi mais le Royaume-Uni reste prêt à coopérer avec la Commission dans ce cadre.

<sup>16</sup> James Information Group, « Central America and the Carribean Risk Pointers – Anguilla », 17 août 2000.

### C. Examen de la situation par l'ONU

82. Le 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/72 B, dont la section II est expressément consacrée à Anguilla.

#### Notes

<sup>1</sup> <[www.gov.ai/census/information/htm](http://www.gov.ai/census/information/htm)>.

<sup>2</sup> *Europa World Yearbook 2001*, quarante-deuxième édition, vol. II : « United Kingdom Overseas Territories : Anguilla ».

<sup>3</sup> Prospects for the Political and Constitutional Advancement of Anguilla : document de synthèse présenté par Phyllis Fleming-Banks au Séminaire régional des Nations Unies sur les Caraïbes tenu à La Havane en 2001.

<sup>4</sup> Discours sur le budget, 2002.

<sup>5</sup> NewsEdge, 14 janvier 2002.

<sup>6</sup> <[www.gov.ai/census/prelim.htm](http://www.gov.ai/census/prelim.htm)>.

<sup>7</sup> The Economist Intelligence Unit Limited, 2002, par. 33.

<sup>8</sup> Projet de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables : rapport d'étape 2001.

<sup>9</sup> <[www.fco.gov.uk](http://www.fco.gov.uk)>.

<sup>10</sup> NewsEdge, 28 septembre 2001.

<sup>11</sup> *CIA World Factbook 2000* (<[www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/av.html](http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/av.html)>).

<sup>12</sup> *Europa World Yearbook 2000*, 41e éd., vol. II, « United Kingdom Overseas Territories: Anguilla ».

<sup>13</sup> NewsEdge, 6 août 2001.

<sup>14</sup> Foreign and Commonwealth Office, « Focus International », juillet 2000.

<sup>15</sup> *The Island Sun*, 21 décembre 2000.